



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des problèmes douaniers  
intéressant les transports****Groupe d'experts des aspects théoriques et techniques  
de l'informatisation du régime TIR****Première session**

Genève, 27-29 janvier 2021

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

**Version 4.3 de la documentation sur les concepts,  
les fonctions et les techniques eTIR :****Introduction****Classes d'entité, diagramme de classe de haut niveau,  
liste des conditions, glossaire TIR et éléments  
de données actuels du carnet TIR\*****Note du secrétariat****Introduction – Mandat**

À sa quatre-vingt-deuxième session (23-28 février 2020), le Comité des transports intérieurs a approuvé (ECE/TRANS/294, par. 84<sup>1</sup>) l'établissement du Groupe d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR (WP.30/GE.1) et le mandat<sup>2</sup> du Groupe (ECE/TRANS/WP30/2019/9 et ECE/TRANS/WP.30/2019/9/Corr.1), sous réserve de l'accord du Comité exécutif de la CEE. À sa réunion informelle tenue à distance (20 mai 2020), le Comité exécutif a approuvé l'établissement du Groupe d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR (WP.30/GE.1) jusqu'en 2022, sur la base du mandat énoncé dans les documents

---

\* Le présent document a été soumis tardivement aux services de traitement de la documentation en raison de contretemps liés à sa mise au point.

<sup>1</sup> Décision du Comité des transports intérieurs, ECE/TRANS/294, par. 84 – [www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2020/itc/ECE-TRANS-294f.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/doc/2020/itc/ECE-TRANS-294f.pdf).

<sup>2</sup> Mandat du nouveau Groupe, approuvé par le Comité des transports intérieurs et le Comité exécutif de la CEE – [www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/bcf/wp30/documents/2019/ECE-TRANS-WP30-2019-09f.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/bcf/wp30/documents/2019/ECE-TRANS-WP30-2019-09f.pdf) et [www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/bcf/wp30/documents/2019/ECE-TRANS-WP30-2019-09c1f.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/bcf/wp30/documents/2019/ECE-TRANS-WP30-2019-09c1f.pdf) (rectificatif).



ECE/TRANS/WP.30/2019/9 et Corr.1, comme indiqué dans le document ECE/TRANS/294 (ECE/EX/2020/L.2, par. 5 b)<sup>3</sup>.

Le mandat du Groupe prévoit que celui-ci devrait se concentrer sur l'élaboration d'une nouvelle version des spécifications eTIR, dans l'attente de l'établissement officiel de l'Organe de mise en œuvre technique (TIB). Le Groupe devrait ainsi : a) élaborer une nouvelle version des spécifications techniques de la procédure eTIR, et les amendements y relatifs, en veillant à ce que lesdites spécifications techniques correspondent aux spécifications fonctionnelles ; b) élaborer une nouvelle version des spécifications fonctionnelles de la procédure eTIR, et les amendements y relatifs, en veillant à ce que lesdites spécifications fonctionnelles correspondent aux spécifications conceptuelles ; c) élaborer des amendements aux spécifications conceptuelles de la procédure eTIR, à la demande du WP.30.

On trouvera ci-dessous une présentation des classes d'entité, du diagramme de classe de haut niveau et des éléments de données actuels du carnet TIR, ainsi que le glossaire TIR et la liste des conditions.

## 5. Classes d'entité

Les classes d'entité décrivent des « objets » qui représentent des caractéristiques du régime TIR, susceptibles de prendre une certaine valeur ou d'assumer une certaine responsabilité. Exemples de classes d'entité : les personnes, les lieux, les concepts ou les situations.

Dans le cadre du régime TIR, les classes suivantes ont été définies :

- Organisation internationale ;
- Association :
  - Association émettrice ;
  - Association garante ;
- Véhicule routier ;
- Unité de chargement scellée :
  - Compartiment de chargement ;
  - Conteneur ;
- Transport TIR ;
- Opération TIR ;
- Rubrique du manifeste des marchandises ;
- Bureau de douane ;
- Pays ;
- Titulaire de carnet TIR.

## 6. Diagramme de classe de haut niveau

### 6.1 Description de diagramme de classe de haut niveau

Les diagrammes ci-dessous sont extraits du diagramme complet de classe de haut niveau indiqué au chapitre 6.2. Ce fractionnement vise à simplifier la description du

---

<sup>3</sup> Décision du Comité exécutif, ECE/EX/2020/L.2, par. 5 b) – [www.unece.org/fileadmin/DAM/commission/EXCOM/Agenda/2020/Remote\\_informal\\_mtg\\_20\\_05\\_2020/Item\\_4\\_ECE\\_EX\\_2020\\_L.2\\_ITC\\_Sub\\_bodies\\_E.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/commission/EXCOM/Agenda/2020/Remote_informal_mtg_20_05_2020/Item_4_ECE_EX_2020_L.2_ITC_Sub_bodies_E.pdf)

diagramme d'ensemble en s'attachant à une seule classe particulière à la fois, de façon à décrire ses particularités et à analyser ses relations avec les autres classes.

Les diagrammes suivants correspondent aux différentes parties du diagramme de classe de haut niveau de la figure 1.30, et représentent les principales classes dont il est constitué, pour une meilleure compréhension de sa complexité.

### 6.1.1 Organisation internationale

Figure 1.20

#### Classe organisation internationale et relations correspondantes

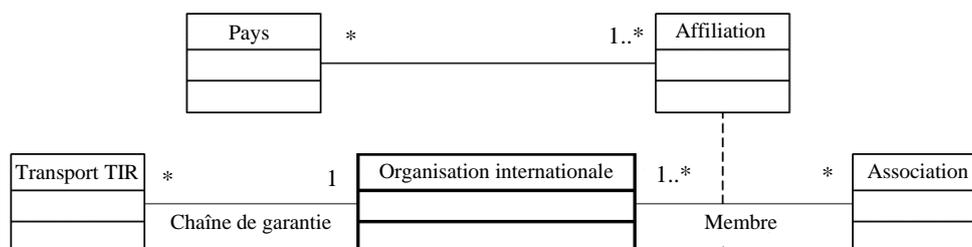


Tableau 1.9

#### Description du diagramme de la sous-classe organisation internationale

Nom	Diagramme de la sous-classe organisation internationale
Description	Sous-ensemble du diagramme de classe de haut niveau représentant la classe organisation internationale et toutes les relations avec les autres classes.
Classe centrale	Organisation internationale.
Instance type de la classe centrale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• IRU.</li> <li>• ...</li> </ul>
Classes associées	Transport TIR, association.
Associations et contraintes	<p>L'organisation internationale organise et assure le bon fonctionnement de la chaîne de garantie pour un transport TIR. Un transport TIR peut être associé à une et à une seule organisation internationale. L'organisation internationale peut représenter la chaîne de garantie pour un nombre illimité de transports (condition 1).</p> <p>L'organisation internationale comporte des associations membres. L'ensemble des membres est associé à un pays au moins. Une association doit être membre d'au moins une organisation internationale. Une organisation internationale peut avoir un nombre quelconque d'associations membres. Un ensemble de membres peut être associé à différents pays (par exemple, la participation à une organisation telle que la FEBETRA-IRU est valide pour la Belgique et le Luxembourg). Un pays peut avoir plusieurs affiliations (condition 2).</p>
Conditions applicables	1 et 2

## 6.1.2 Association

Figure 1.21

## Classe association et relations correspondantes

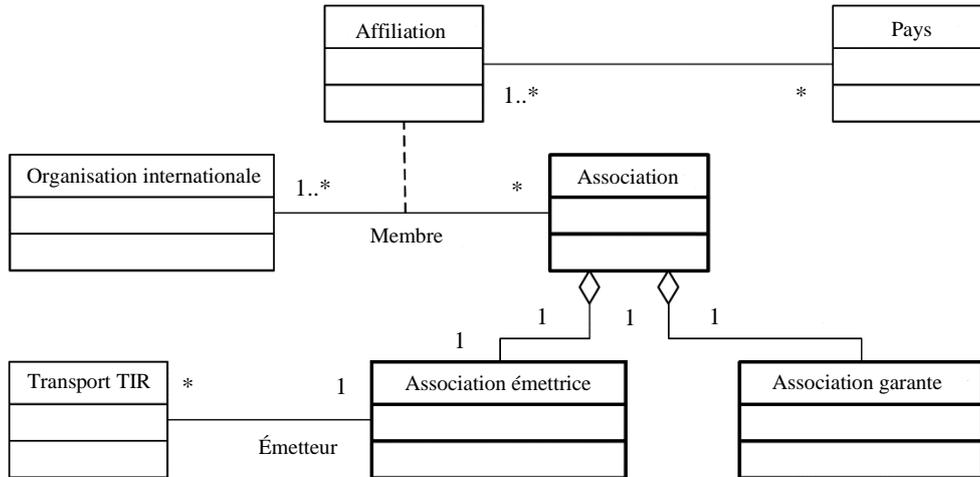


Tableau 1.10

## Description du diagramme de la sous-classe association

Nom	Diagramme de la sous-classe association
Description	Sous-ensemble du diagramme de classe de haut niveau représentant la classe association et l'ensemble de ses relations avec les autres classes.
Classe centrale	Association.
Instance type de la classe centrale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FEBETRA.</li> <li>• BGL.</li> <li>• ...</li> </ul>
Classes associées	Transport TIR, organisation internationale.
Associations et contraintes	<p>Une association exerce deux rôles, étant chargée d'une part d'un rôle émetteur (association émettrice), responsable de la délivrance des carnets TIR aux titulaires de ces mêmes carnets, et d'autre part de son rôle de garantie (association garante) de façon à constituer la chaîne de garantie sur son territoire national. Les deux rôles sont indissociables (condition 3).</p> <p>L'organisation internationale comporte des associations membres. L'ensemble des membres est associé à un pays au moins. Une association doit être membre d'au moins une organisation internationale. Une organisation internationale peut avoir un nombre quelconque d'associations membres. Un ensemble de membres peut être associé à différents pays (par exemple, la participation à une organisation telle que la FEBETRA-IRU est valide pour la Belgique et le Luxembourg). Un pays peut avoir plusieurs affiliations (condition 2).</p> <p>L'association émettrice émet des carnets TIR destinés à des transports TIR. Une seule et même association émettrice émet le carnet TIR destiné à un transport TIR. L'association émettrice peut délivrer des carnets TIR pour plusieurs transports TIR (condition 4).</p>
Conditions applicables	2, 3 et 4

## 6.1.3 Véhicule routier

Figure 1.22

## Classe véhicules routiers et relations correspondantes

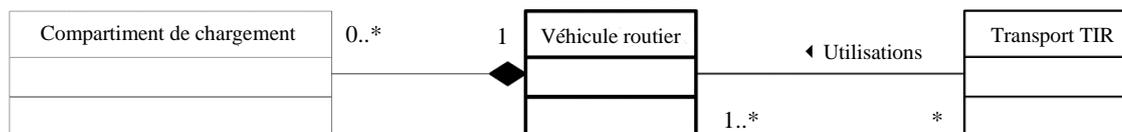


Tableau 1.11

## Description du diagramme de la sous-classe véhicules routiers

Nom	Diagramme de la sous-classe véhicules routiers
Description	Sous-ensemble du diagramme classe de véhicules routiers de haut niveau, représentant la classe et l'ensemble des relations avec les autres classes.
Classe centrale	Véhicules routiers.
Instance type de la classe centrale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tracteur routier (marque W, modèle X, n° de châssis Y, n° d'immatriculation ZZZZ).</li> <li>• Semi-remorque (marque M, modèle N, n° de châssis O, n° d'immatriculation PPPP).</li> <li>• ...</li> </ul>
Classes associées	Compartiment de chargement, transport TIR.
Associations et contraintes	<p>Un véhicule routier peut servir à de nombreux transports TIR. Un transport TIR est réalisé au moyen d'un ou plusieurs véhicules routiers (condition 6).</p> <p>Un véhicule routier comprend zéro ou plusieurs compartiments de chargement. Un compartiment de chargement fait partie d'un seul et même véhicule routier (condition 7).</p>
Conditions applicables	6 et 7

## 6.1.4 Unité de chargement scellée

Figure 1.23

## Classe unité de chargement scellée et relations correspondantes

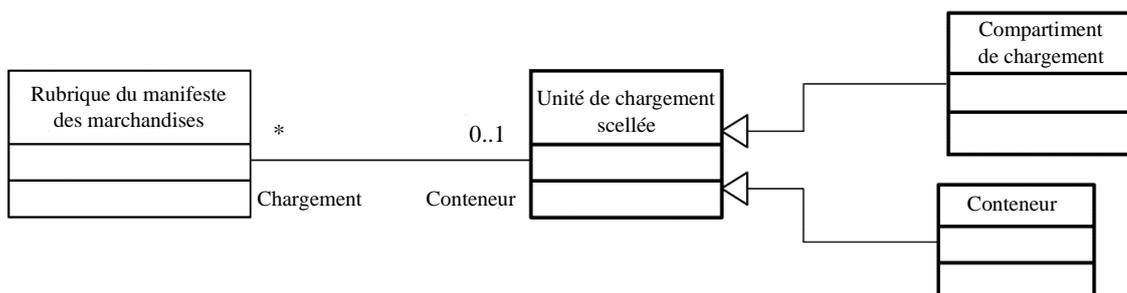


Tableau 1.12

**Description du diagramme de la sous-classe unité de chargement scellée**

Nom	Diagramme de la sous-classe unité de chargement scellée
Description	Sous-ensemble du diagramme de classe de haut niveau représentant la classe unité de chargement scellée et l'ensemble des relations avec les autres classes.
Classe centrale	Unité de chargement scellée.
Instance type de la classe centrale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conteneur n° xxxxxxxx.</li> <li>Compartiment de chargement du véhicule routier de marque W, de modèle X, de numéro de châssis Y et de numéro d'immatriculation ZZZZ agréé pour réaliser des transports sous scellement douanier.</li> <li>...</li> </ul>
Classes associées	Rubrique du manifeste des marchandises.
Associations et contraintes	<p>La notion d'unité de chargement scellée est une généralisation de celle de conteneur et de compartiment de chargement d'un véhicule routier (condition 8).</p> <p>Une unité de chargement scellée peut contenir de nombreux chargements, mentionnés dans le carnet TIR en tant que rubriques du manifeste des marchandises. Les marchandises décrites dans une rubrique du manifeste des marchandises sont contenues dans une seule et même unité de chargement scellée. Dans le cas des marchandises pondéreuses et volumineuses, les marchandises décrites dans une rubrique du manifeste des marchandises ne peuvent être contenues dans une unité de chargement scellée (condition 9).</p>
Conditions applicables	8 et 9

6.1.5 *Transport TIR*

Figure 1.24

**Classe transport TIR et relations correspondantes**

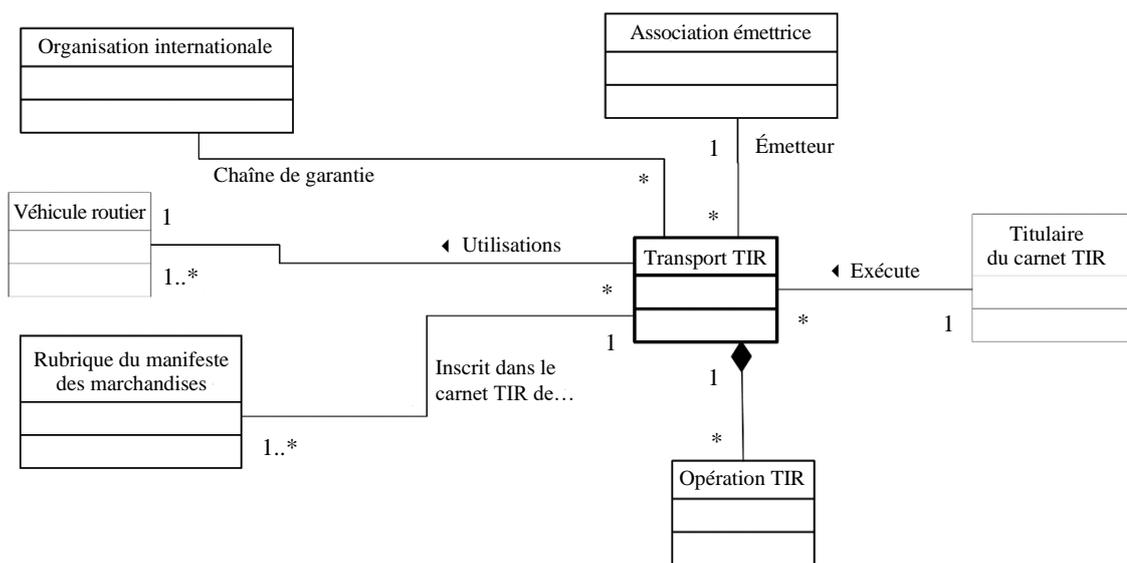


Tableau 1.13

**Description du diagramme de la sous-classe transport TIR**

<i>Nom</i>	<i>Diagramme de la sous-classe transport TIR</i>
Description	Sous-ensemble du diagramme de classe de haut niveau représentant la classe transport TIR et l'ensemble de ses relations avec les autres classes.
Classe centrale	Transport TIR.
Instance type de la classe centrale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport de 2 000 kg de chocolat de Genève à Moscou sous couvert du carnet TIR n° XC38000000.</li> <li>• Transport de 100 ordinateurs d'Ankara à Madrid sous couvert du carnet TIR n° XC38999999.</li> <li>• ...</li> </ul>
Classes associées	Organisation internationale, association émettrice, véhicule routier, opération TIR, rubrique du manifeste des marchandises et titulaire de carnet TIR.
Associations et contraintes	<p>L'organisation internationale organise et assure le bon fonctionnement de la chaîne de garantie pour un transport TIR. Un transport TIR peut être associé à une et à une seule organisation internationale. L'organisation internationale peut représenter la chaîne de garantie pour un nombre illimité de transports (condition 1).</p> <p>L'association émettrice émet des carnets TIR destinés à des transports TIR. Une seule et même association émettrice émet le carnet TIR destiné à un transport TIR. L'association émettrice peut délivrer des carnets TIR pour plusieurs transports TIR (condition 4).</p> <p>Un véhicule routier peut servir à de nombreux transports TIR. Un transport TIR est réalisé au moyen d'un ou plusieurs véhicules routiers (condition 6).</p> <p>Un transport TIR se compose d'opérations TIR. Le nombre d'opérations TIR réalisées dans le cadre d'un transport TIR est actuellement limité à 10, avec l'actuel système sur support papier et doit être d'au moins 2 (ces limites doivent être modifiables ; il est donc plus judicieux de remplacer « 2 » par plusieurs). Une opération TIR fait partie d'un seul et même transport TIR (condition 10).</p> <p>Une rubrique du manifeste des marchandises est associée à un transport TIR et un seul. Un transport TIR peut comporter une ou plusieurs rubriques du manifeste des marchandises (condition 11).</p> <p>Un transport TIR est réalisé par un seul et même titulaire de carnet TIR. Un titulaire de carnet TIR peut effectuer un nombre quelconque de transports TIR (condition 12).</p>
Conditions applicables	1, 4, 6, 10, 11 et 12

## 6.1.6 Opération TIR

Figure 1.25

## Classe opération TIR et relations correspondantes

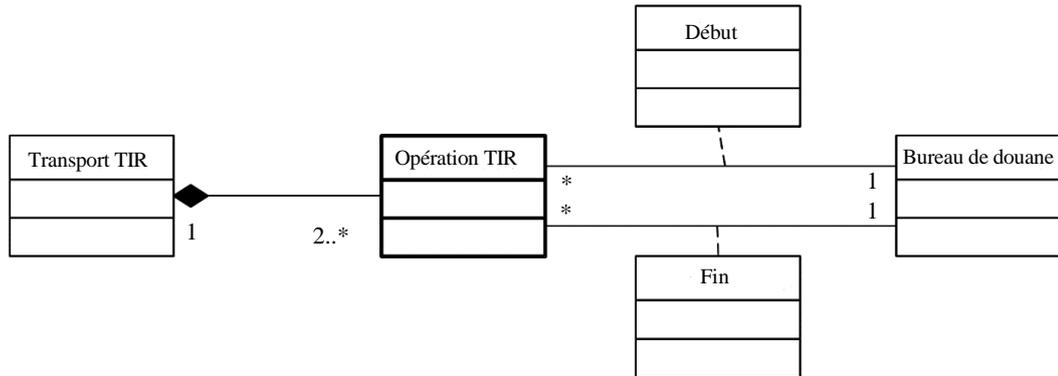


Tableau 1.14

## Description du diagramme de la sous-classe opération TIR

Nom	Diagramme de la sous-classe opération TIR
Description	Sous-ensemble du diagramme de classe de haut niveau représentant la classe opération TIR et l'ensemble des relations avec d'autres classes.
Classe centrale	Opération TIR.
Instance type de la classe centrale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opération de transit par la Suisse sous couvert du carnet TIR n° XC380000XX au départ de Genève et jusqu'à Bâle.</li> <li>Première opération d'un transport TIR sous couvert du carnet TIR n° XC380000YY, au départ de Moscou et jusqu'à la frontière avec la Finlande (Vyborg).</li> <li>...</li> </ul>
Classes associées	Transport TIR, bureau de douane.
Associations et contraintes	<p>Un transport TIR se compose d'opérations TIR. Le nombre d'opérations TIR réalisées dans le cadre d'un transport TIR est actuellement limité à 10, avec l'actuel système sur support papier et doit être d'au moins 2 (ces limites doivent être modifiables ; il est donc plus judicieux de remplacer « 2 » par plusieurs). Une opération TIR fait partie d'un seul et même transport TIR (condition 10).</p> <p>Une opération TIR commence dans un seul et même bureau de douane et se termine dans un seul et même bureau de douane. Un bureau de douane donné peut commencer et terminer un nombre quelconque d'opérations TIR (condition 13).</p>
Conditions applicables	10 et 13

## 6.1.7 Rubrique du manifeste des marchandises

Figure 1.26

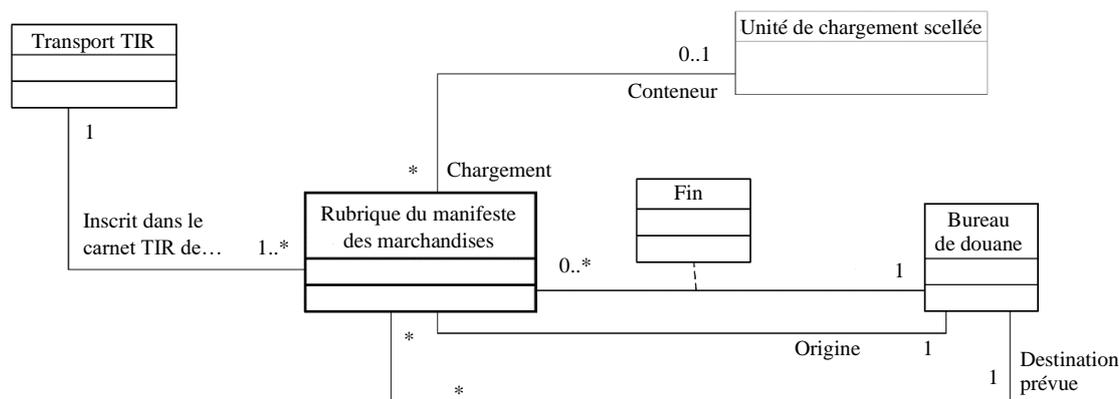
**Rubrique du manifeste des marchandises et relations correspondantes**

Tableau 1.15

**Description du diagramme de la sous-classe rubrique du manifeste des marchandises**

Nom	Diagramme de la sous-classe rubrique du manifeste des marchandises
Description	Sous-ensemble du diagramme de classe de haut niveau représentant la classe rubrique du manifeste des marchandises et l'ensemble de ses relations avec d'autres classes.
Classe centrale	Rubrique du manifeste des marchandises.
Instance type de la classe centrale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 200 kg de chocolat chargés à Genève et transportés sous couvert du carnet TIR n° XC380000ZZ à destination de Budapest.</li> <li>• 10 voitures chargées à Turin, transportées sous couvert du carnet TIR n° XC380000VV à destination de Budapest.</li> <li>• ...</li> </ul>
Classes associées	Unité de chargement scellée, bureau de douane, transport TIR.
Associations et contraintes	<p>Une unité de chargement scellée contient de nombreux chargements, mentionnés dans le carnet TIR en tant que rubrique du manifeste des marchandises. Les marchandises décrites dans une rubrique du manifeste des marchandises sont contenues dans une seule et même unité de chargement scellée. Dans le cas des marchandises pondéreuses et volumineuses, les marchandises décrites dans une rubrique du manifeste des marchandises ne peuvent être contenues dans une unité de chargement scellée (condition 9).</p> <p>Une rubrique du manifeste des marchandises est associée à un transport TIR et un seul. Un transport TIR peut comporter une ou plusieurs rubriques du manifeste des marchandises (condition 11).</p> <p>Les marchandises décrites sous une rubrique du manifeste des marchandises parviennent à un seul et même bureau de douane, lequel certifie la « fin » de leur acheminement. Un bureau de douane peut certifier la « fin » de l'acheminement d'un nombre quelconque de marchandises décrites dans les différentes rubriques du manifeste des marchandises (condition 14).</p> <p>Une rubrique du manifeste des marchandises correspond au seul et unique bureau de douane de destination prévue. Un bureau de douane peut constituer la destination prévue de plusieurs rubriques du manifeste des marchandises (condition 15).</p>

Nom

Diagramme de la sous-classe rubrique du manifeste des marchandises

Les marchandises décrites sous une rubrique du manifeste des marchandises sont chargées en un seul bureau de douane de départ. Un bureau de douane peut constituer le point de départ d'un nombre quelconque de marchandises décrites sous les rubriques du manifeste des marchandises (condition 17).

Conditions applicables

9, 11, 14, 15 et 17

### 6.1.8 Bureau de douane

Figure 1.27

#### Classe bureau de douane et relations correspondantes

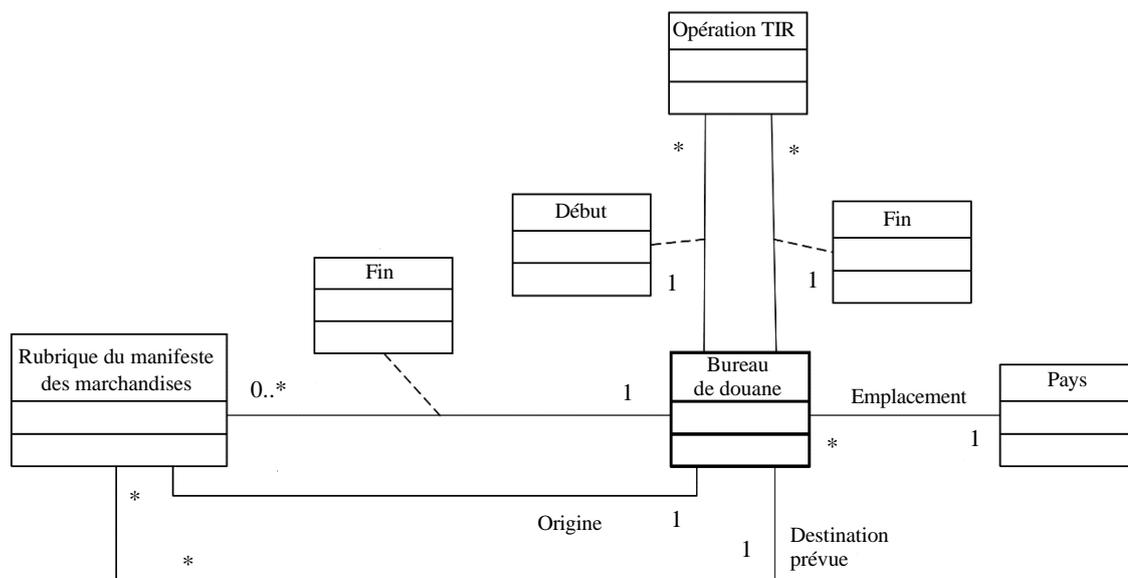


Tableau 1.16

#### Description du diagramme de la sous-classe bureau de douane

Nom

Diagramme de la sous-classe bureau de douane

Description

Sous-ensemble du diagramme de classes de haut niveau représentant la classe bureau de douane et l'ensemble de ses relations avec d'autres classes.

Classe centrale

Bureau de douane.

Instance type de la classe centrale

- CH006251 – GENEVE-ROUTES SD BARDONNEX
- FR001400 – FERNEY VOLTAIRE BUREAU

Classes associées

Opération TIR, rubrique du manifeste des marchandises, pays.

Associations et contraintes

L'opération TIR commence au niveau d'un seul et même bureau de douane et se termine au niveau d'un seul et même bureau de douane. Un bureau de douane donné peut commencer et terminer un nombre quelconque d'opérations TIR (condition 13).

Les marchandises décrites sous une rubrique du manifeste des marchandises parviennent à un seul et même bureau de douane, lequel certifie la fin de leur acheminement. Un bureau de douane peut certifier la « fin » de l'acheminement d'un nombre quelconque de marchandises décrites dans les différentes rubriques du manifeste des marchandises (condition 14).

Nom

Diagramme de la sous-classe bureau de douane

Une rubrique du manifeste des marchandises correspond au seul et unique bureau de douane de destination prévu. Un bureau de douane peut constituer la destination prévue de plusieurs rubriques du manifeste des marchandises (condition 15).

Les marchandises décrites sous une rubrique du manifeste des marchandises sont chargées en un seul bureau de douane de départ. Un bureau de douane peut constituer le point de départ d'un nombre quelconque de marchandises décrites sous les rubriques du manifeste des marchandises (condition 17).

Un bureau de douane est situé sur le territoire d'une seule et même Partie contractante. Une Partie contractante peut avoir un nombre quelconque de bureaux de douane (condition 18).

Conditions applicables 13, 14, 15, 17 et 18

### 6.1.9 Pays

Figure 1.28

#### Classe pays et relations correspondantes

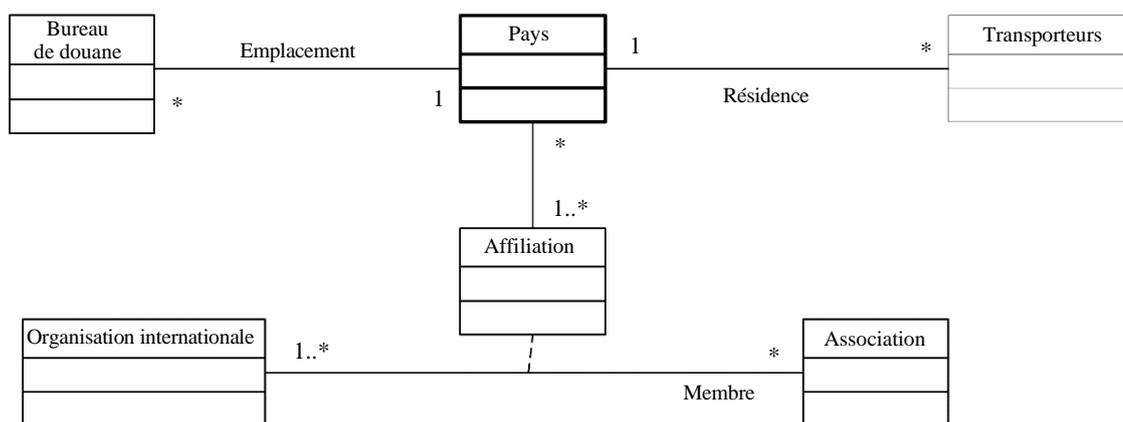


Tableau 1.17

#### Description du diagramme de la sous-classe pays

Nom

Diagramme de la sous-classe pays

Description

Sous-ensemble du diagramme de classe de haut niveau représentant la classe pays et ensemble de ses relations avec d'autres classes.

Classe centrale

Pays.

Instance type de la classe centrale

- Suisse.
- Luxembourg.
- ...

Classes associées

Ensemble de membres (organisation internationale et association), bureau de douane, transporteur.

Nom	Diagramme de la sous-classe pays
Associations et contraintes	<p>L'organisation internationale comporte des associations membres. L'ensemble des membres est associé à un pays au moins. Une association doit être membre d'au moins une organisation internationale. Une organisation internationale peut avoir un nombre quelconque d'associations membres. Un ensemble de membres peut être associé à différents pays (par exemple, la participation à une organisation telle que la FEBETRA-IRU est valide pour la Belgique et le Luxembourg). Un pays peut avoir plusieurs affiliations (condition 2).</p> <p>Un bureau de douane est situé sur le territoire d'une seule et même Partie contractante. Une Partie contractante peut avoir un nombre quelconque de bureaux de douane (condition 18).</p> <p>Un transporteur est établi sur le territoire d'une seule et même Partie contractante. Une Partie contractante peut constituer le lieu de résidence de plusieurs transporteurs (condition 19).</p>
Conditions applicables	2, 18 et 19

#### 6.1.10 Titulaire de carnet TIR

Figure 1.29

#### Classe transporteur et relations correspondantes

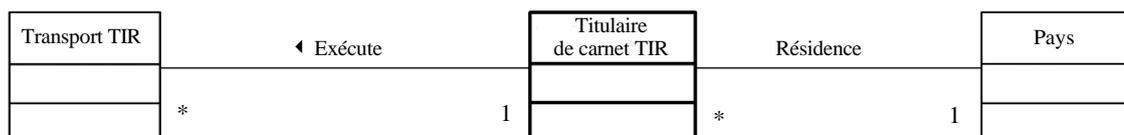


Tableau 1.18

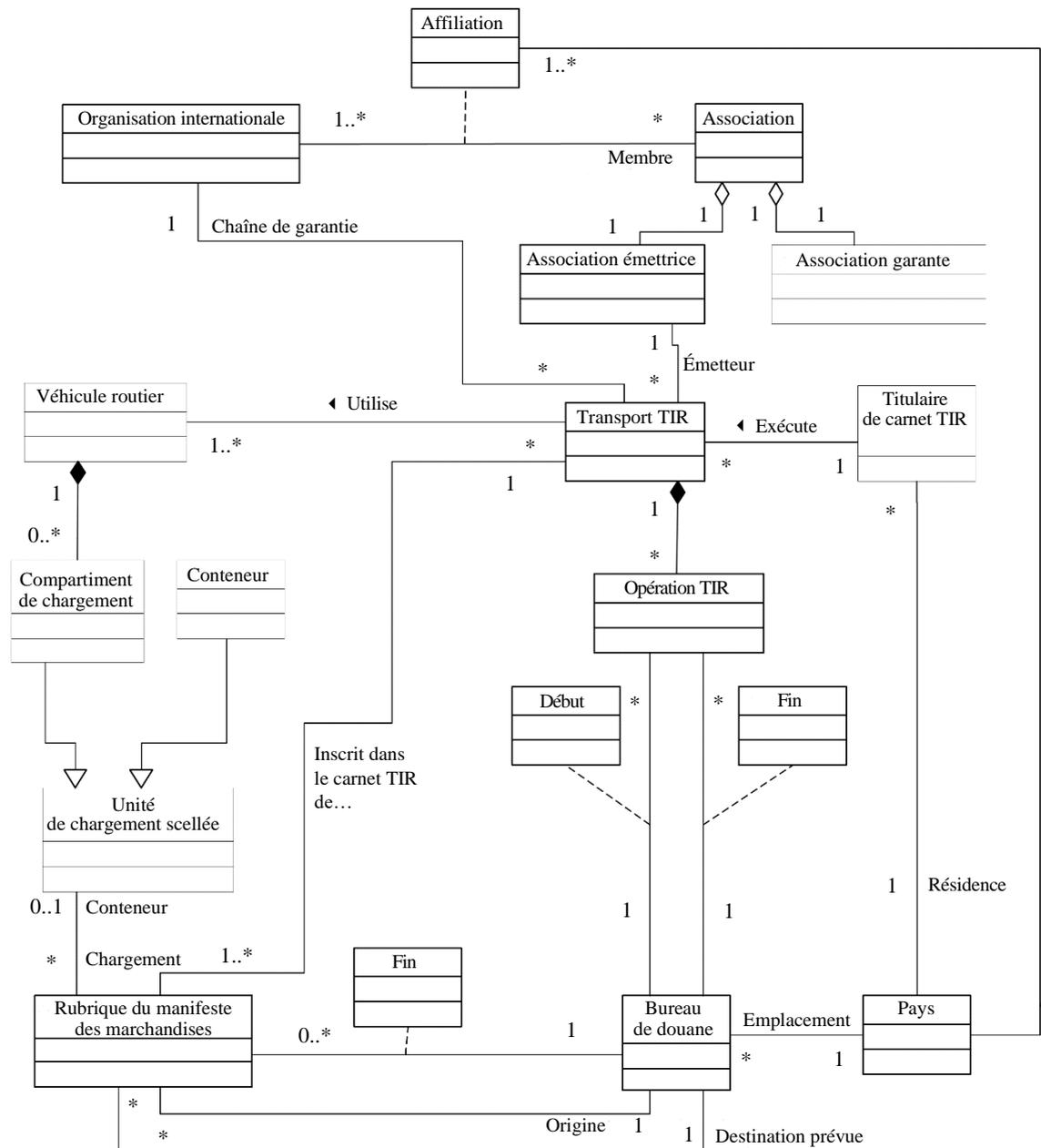
#### Description du diagramme de la sous-classe transporteur

Nom	Diagramme de la sous-classe titulaire de carnet TIR
Description	Sous-partie du diagramme de classe de haut niveau représentant le transporteur et toutes ses relations avec les autres classes.
Classe centrale	Titulaire de carnet TIR.
Instance type de la classe centrale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• THALMANN TRANSPORTE AG.</li> <li>• RAB-TRANS – Sp.z o.o.</li> <li>• ...</li> </ul>
Classes associées	Transport TIR et pays.
Associations et contraintes	<p>Un transport TIR est réalisé par un seul et même titulaire de carnet TIR. Un titulaire de carnet TIR peut effectuer un nombre quelconque de transports TIR (condition 12).</p> <p>Un transporteur est établi sur le territoire d'une seule et même Partie contractante. Une Partie contractante peut constituer le lieu de résidence de plusieurs transporteurs (condition 19).</p>
Conditions applicables	12 et 19

## 6.2 Diagramme de classe de haut niveau

Figure 1.30

Diagramme de classe de haut niveau



## Annexe I

### Liste des conditions

La liste des conditions permet d'enregistrer un certain nombre de conditions et de contraintes commerciales mesurables distinctes ; le secrétariat la complète progressivement, étant donné que les conditions et les contraintes sont mises en évidence au fur et à mesure des étapes de modélisation. Note : les conditions doivent être mentionnées dans tous les artefacts de modélisation et si nécessaire, chaque condition doit mentionner le ou les artefacts de modélisation qui s'y réfèrent.

<i>Cond. #</i>	<i>Énoncé</i>	<i>Source</i>	<i>Date</i>	<i>Statut</i>
1	L'organisation internationale organise et assure le bon fonctionnement de la chaîne de garantie pour un transport TIR. Un transport TIR peut être associé à une et à une seule organisation internationale. L'organisation internationale peut représenter la chaîne de garantie pour un nombre illimité de transports.	Groupe d'experts de Varsovie	28 et 29 juin 2004	Utilisée au paragraphe 6
2	L'organisation internationale comporte des associations membres. L'ensemble des membres est associé à un pays au moins. Une association doit être membre d'au moins une organisation internationale. Une organisation internationale peut avoir un nombre quelconque d'associations membres. Un ensemble de membres peut être associé à différents pays (par exemple, la participation à une organisation telle que la FEBETRA-IRU est valide pour la Belgique et le Luxembourg). Un pays peut avoir plusieurs affiliations.	Groupe d'experts de Varsovie	28 et 29 juin 2004	Utilisée au paragraphe 6
3	Une association exerce deux rôles, étant chargée d'une part d'un rôle émetteur (association émettrice), responsable de la délivrance des carnets TIR aux titulaires de ces mêmes carnets, et d'autre part de son rôle de garantie (association garante) de façon à constituer la chaîne de garantie sur son territoire national. Les deux rôles sont indissociables.	Groupe d'experts de Varsovie	28 et 29 juin 2004	Utilisée au paragraphe 6
4	L'association émettrice émet des carnets TIR destinés à des transports TIR. Une seule et même association émettrice émet le carnet TIR destiné à un transport TIR. L'association émettrice peut délivrer des carnets TIR pour plusieurs transports TIR.	Groupe d'experts de Varsovie	28 et 29 juin 2004	Utilisée au paragraphe 6
5	Supprimée			
6	Un véhicule routier peut servir à de nombreux transports TIR. Un transport TIR est réalisé au moyen d'un ou plusieurs véhicules routiers.	Groupe d'experts de Varsovie	28 et 29 juin 2004	Utilisée au paragraphe 6
7	Un véhicule routier comprend zéro ou plusieurs compartiments de chargement. Un compartiment de chargement fait partie d'un seul et même véhicule routier.	Groupe d'experts de Varsovie	28 et 29 juin 2004	Utilisée au paragraphe 6

<i>Cond. #</i>	<i>Énoncé</i>	<i>Source</i>	<i>Date</i>	<i>Statut</i>
8	La notion d'unité de chargement scellée est une généralisation de celle de conteneur et de compartiment de chargement d'un véhicule routier.	Groupe d'experts de Varsovie	28 et 29 juin 2004	Utilisée au paragraphe 6
9	Une unité de chargement scellée contient de nombreux chargements, mentionnés dans le carnet TIR en tant que rubrique du manifeste des marchandises. Les marchandises décrites dans une rubrique du manifeste des marchandises sont contenues dans une seule et même unité de chargement scellée. Dans le cas des marchandises pondéreuses et volumineuses, les marchandises décrites dans une rubrique du manifeste des marchandises ne peuvent être contenues dans une unité de chargement scellée.			Utilisée au paragraphe 6
10	Un transport TIR se compose d'opérations TIR. Le nombre d'opérations TIR réalisées dans le cadre d'un transport TIR est actuellement limité à 10, avec l'actuel système sur support papier et doit être d'au moins 2 (ces limites doivent être modifiables ; il est donc plus judicieux de remplacer « 2 » par plusieurs). Une opération TIR fait partie d'un seul et même transport TIR.	Groupe d'experts de Varsovie	28 et 29 juin 2004	Utilisée au paragraphe 6
11	Une rubrique du manifeste des marchandises est associée à un transport TIR et un seul. Un transport TIR peut comporter une ou plusieurs rubriques de manifeste des marchandises.			Utilisée au paragraphe 6
12	Un transport TIR est réalisé par un seul et même titulaire de carnet TIR. Un titulaire de carnet TIR peut effectuer un nombre quelconque de transports TIR.	Groupe d'experts de Varsovie	28 et 29 juin 2004	Utilisée au paragraphe 6
13	L'opération TIR commence au niveau d'un seul et même bureau de douane et se termine au niveau d'un seul et même bureau de douane. Un bureau de douane donné peut commencer et terminer un nombre quelconque d'opérations TIR.	Groupe d'experts de Varsovie	28 et 29 juin 2004	Utilisée au paragraphe 6
14	Les marchandises décrites sous une rubrique du manifeste des marchandises parviennent à un seul et même bureau de douane, lequel certifie la fin de leur acheminement. Un bureau de douane peut certifier la « fin » de l'acheminement d'un nombre quelconque de marchandises décrites dans les différentes rubriques du manifeste des marchandises.			Utilisée au paragraphe 6
15	Une rubrique du manifeste des marchandises correspond au seul et unique bureau de douane de destination prévu. Un bureau de douane peut constituer la destination prévue de plusieurs rubriques du manifeste des marchandises.			Utilisée au paragraphe 6
16	Supprimée			

<i>Cond. #</i>	<i>Énoncé</i>	<i>Source</i>	<i>Date</i>	<i>Statut</i>
17	Les marchandises décrites sous une rubrique du manifeste des marchandises sont chargées en un seul bureau de douane de départ. Un bureau de douane peut constituer le point de départ d'un nombre quelconque de marchandises décrites sous les rubriques du manifeste des marchandises.			Utilisée au paragraphe 6
18	Un bureau de douane est situé sur le territoire d'une seule et même Partie contractante. Une Partie contractante peut avoir un nombre quelconque de bureaux de douane.	Groupe d'experts de Varsovie	28 et 29 juin 2004	Utilisée au paragraphe 6
19	Un transporteur est établi sur le territoire d'une seule et même Partie contractante. Une Partie contractante peut constituer le lieu de résidence de plusieurs transporteurs.	Groupe d'experts de Varsovie	28 et 29 juin 2004	Utilisée au paragraphe 6
20	Seule une organisation internationale agréée peut imprimer et distribuer les carnets TIR.	Groupe d'experts de Genève	26 et 27 octobre 2004	Utilisée au paragraphe 2.1
21	Seule une association agréée peut émettre des carnets TIR.	Groupe d'experts de Genève	26 et 27 octobre 2004	Utilisée au paragraphe 2.1
22	Les carnets TIR sont délivrés uniquement aux personnes dûment autorisées.	Groupe d'experts de Genève	26 et 27 octobre 2004	Utilisée au paragraphe 2.1
23	Un transport TIR peut être réalisé uniquement au moyen de véhicules routiers, d'ensemble de véhicules ou de conteneurs préalablement agréés dans les conditions énoncées au chapitre III de la Convention.	Groupe d'experts de Genève	26 et 27 octobre 2004	Utilisée au paragraphe 2.1
24	Un transport TIR doit être effectué sous couvert d'un carnet TIR.	Groupe d'experts de Genève	26 et 27 octobre 2004	Utilisée au paragraphe 2.1
25	Un transport TIR doit être garanti par des associations agréées conformément aux dispositions de l'article 6 de la Convention.	Groupe d'experts de Genève	26 et 27 octobre 2004	Utilisée au paragraphe 2.1
26	Les autorités douanières peuvent utiliser des données nationales et internationales d'analyse des risques afin d'évaluer les risques liés au transport TIR.	Groupe d'experts de Genève	26 et 27 octobre 2004	Utilisée au paragraphe 2.1
27	Lorsque le transport TIR est terminé, le carnet TIR est renvoyé au titulaire, puis à l'association et enfin à l'organisation internationale.	Groupe d'experts de Genève	26 et 27 octobre 2004	Utilisée au paragraphe 2.1
28	L'organisation internationale et les associations vérifient les carnets TIR au moyen du système de contrôle correspondant.	Groupe d'experts de Genève	26 et 27 octobre 2004	Utilisée au paragraphe 2.1
29	L'organisation internationale peut effectuer une analyse des risques au moyen de données archivées.	Groupe d'experts de Genève	26 et 27 octobre 2004	Utilisée au paragraphe 2.1

<i>Cond. #</i>	<i>Énoncé</i>	<i>Source</i>	<i>Date</i>	<i>Statut</i>
30	L'analyse des risques peut être effectuée au moyen de données provenant du système de contrôle des carnets TIR.	Groupe d'experts de Genève	26 et 27 octobre 2004	Utilisée au paragraphe 2.1
31	Le système de contrôle des carnets TIR enregistre les données concernant la distribution des carnets TIR.	Groupe d'experts de Genève	26 et 27 octobre 2004	Utilisée au paragraphe 2.1
32	Le système de contrôle des carnets TIR enregistre les données concernant la fin de l'opération TIR aux bureaux de douane de destination, telles qu'elles sont transmises par les autorités douanières.	Groupe d'experts de Genève	26 et 27 octobre 2004	Utilisée au paragraphe 2.1
33	Le régime TIR est établi dans la Convention TIR.	Groupe d'experts de Genève	26 et 27 octobre 2004	Utilisée au paragraphe 2.1
34	Tout au long du transport TIR, les autorités douanières nationales ont besoin des informations contenues dans le carnet TIR pour alimenter leurs systèmes nationaux.	Groupe d'experts de Genève	26 et 27 octobre 2004	Utilisée au paragraphe 2.1
35	Tout au long du transport TIR les autorités douanières nationales ont besoin de données provenant de leurs systèmes nationaux pour remplir le carnet TIR.	Groupe d'experts de Genève	26 et 27 octobre 2004	Utilisée au paragraphe 2.1

## Annexe II

### Glossaire TIR

Le glossaire TIR comprend tous les termes et abréviations dont le lecteur peut avoir besoin pour se faire une idée précise du domaine d'activité du régime TIR sous la forme d'une liste établie au fur et à mesure du processus de compilation des conditions et de modélisation. Le glossaire est mis à jour par le secrétariat. Le présent document sert à définir la terminologie liée à la modélisation du processus professionnel du régime TIR, ainsi que la terminologie qui lui est propre tout en expliquant les termes (ou les groupes de termes d'un sous-domaine d'activité), que ne connaît pas nécessairement le lecteur des descriptions de cas d'utilisation ou d'autres documents du projet. En maintes circonstances le présent document peut faire office de dictionnaire informel en tirant partie des définitions de données de façon à ce que les descriptions de cas d'utilisation et différents documents du projet puissent porter essentiellement sur ce que doit être le traitement de l'information par le système. Des documents extérieurs fournissant ce renseignement détaillé, peuvent être mentionnés.

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>	<i>Date</i>
Renseignements anticipés TIR	Renseignements communiqués aux autorités compétentes du pays de départ, conformément aux spécifications eTIR, qui indiquent l'intention du titulaire de placer des marchandises sous la procédure eTIR.	Annexe 11, article 2 c)	AC.2 6 février 2020
Destinataire	Personne qui reçoit les marchandises.	Groupe d'experts de Varsovie	Groupe d'experts 28 et 29 juin 2004
Expéditeur	Personne qui expédie des marchandises au nom du titulaire du carnet TIR.	Groupe d'experts de Varsovie	Groupe d'experts 28 et 29 juin 2004
Conteneur	Engin de transport (cadre, citerne mobile ou autre engin analogue) : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Constituant un compartiment, totalement ou partiellement clos, destiné à contenir des marchandises ;</li> <li>2. Ayant un caractère permanent et étant, de ce fait, suffisamment résistant pour permettre son usage répété ;</li> <li>3. Spécialement conçu pour faciliter le transport de marchandises, sans rupture de charge, par un ou plusieurs modes de transport ;</li> <li>4. Conçu de manière à être aisément manipulé, notamment lors de son transbordement d'un mode de transport à un autre ;</li> <li>5. Conçu de façon à être facile à remplir et à vider ; et</li> <li>6. D'un volume intérieur d'au moins un mètre cube.</li> </ol>	Art. 1 j)	Groupe d'experts 28 et 29 juin 2004

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>	<i>Date</i>
Bureau de douane	Tout bureau de douane d'une Partie contractante agréé pour l'exécution d'opérations TIR	Art. 45	Groupe d'experts 28 et 29 juin 2004
Bureau de douane de départ	Tout bureau de douane d'une Partie contractante où commence, pour tout ou partie du chargement, le transport TIR.	Art. 1 k)	Groupe d'experts 28 et 29 juin 2004
Bureau de douane de destination	Tout bureau de douane d'une Partie contractante où s'achève, pour tout ou partie du chargement, le transport TIR.	Art. 1 l)	Groupe d'experts 28 et 29 juin 2004
Déclaration	Acte par lequel le titulaire, ou son représentant, exprime, conformément aux spécifications eTIR, son intention de placer des marchandises sous la procédure eTIR. Dès lors que la déclaration a été acceptée par les autorités compétentes, sur la base des renseignements anticipés TIR ou des renseignements anticipés rectifiés, et que les données correspondantes ont été transférées dans le système international eTIR, elle constitue l'équivalent juridique d'un carnet TIR accepté.	Annexe 11, article 2 f)	AC.2 6 février 2020
Renseignements anticipés rectifiés	Renseignements communiqués aux autorités compétentes du pays dans lequel une rectification des données de la déclaration est demandée, conformément aux spécifications eTIR, qui indiquent l'intention du titulaire de rectifier les données de sa déclaration.	Annexe 11, article 2 d)	AC.2 6 février 2020
Apurement d'une opération TIR	L'attestation par les autorités douanières qu'une opération TIR s'est achevée dans les règles dans une Partie contractante. Ceci est établi par les autorités douanières sur la base d'une comparaison entre les données ou informations disponibles au bureau de douane de destination ou de sortie (de passage) et celles dont dispose le bureau de douane de départ ou d'entrée (de passage).	Art. 1 e)	Groupe d'experts 26 et 27 octobre 2004
Chauffeur	Personne physique conduisant le moyen de transport au nom du titulaire du carnet TIR.	Groupe d'experts de Varsovie	Groupe d'experts 28 et 29 juin 2004
Transitaire	Personne fournissant des services (par exemple de réception, de transbordement ou de livraison) conçus pour assurer et faciliter l'acheminement des marchandises jusqu'à leur destination au nom du titulaire du carnet TIR.	Groupe d'experts de Varsovie	Groupe d'experts 28 et 29 juin 2004

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>	<i>Date</i>
Marchandise	Denrée, marchandise	Webster	Groupe d'experts 28 et 29 juin 2004
Rubrique du manifeste des marchandises	La rubrique du manifeste des marchandises indique la façon dont les marchandises sont décrites et recensées dans le carnet TIR conformément aux points B.10 a), d), et e) des « Règles relatives à l'utilisation du carnet TIR ». En particulier, ces règles stipulent que les marchandises doivent être clairement séparées, pour chaque élément de l'ensemble de véhicules et pour chaque conteneur, par bureau de douane de départ et par bureau de douane de destination prévus.	Groupe d'experts	Groupe d'experts 26 et 27 mai 2005
Chaîne de garantie (système international de garantie)	Système couvrant les responsabilités des associations nationales agréées pour agir en tant que garantes de carnets TIR délivrés par leurs soins, ainsi que les responsabilités qu'elles encourent en rapport avec les opérations réalisées sous couvert des carnets TIR délivrés par les associations étrangères affiliées à la même organisation internationale, que celle à laquelle elles sont elles-mêmes affiliées.	Groupe d'experts de Varsovie	Groupe d'experts 28 et 29 juin 2004
Association garante	Une association agréée par les autorités douanières d'une Partie contractante pour se porter caution des personnes qui utilisent le régime TIR.	Art. 1 q)	Groupe d'experts 28 et 29 juin 2004
Marchandises pondéreuses ou volumineuses	Tout produit pondéreux ou volumineux qui, en raison de son poids, de ses dimensions ou de sa nature, n'est en général transporté ni dans un véhicule routier clos ni dans un conteneur clos.	Art. 1 p)	Groupe d'experts 26 et 27 octobre 2004
Taxes et droits d'importation ou d'exportation	Droits de douane et tous autres droits, taxes, redevances et impositions diverses qui sont perçus à l'importation ou à l'exportation, ou à l'occasion de l'importation ou de l'exportation de marchandises, à l'exception des redevances et impositions dont le montant est limité au coût approximatif des services rendus.	Art. 1 f)	Groupe d'experts 26 et 27 octobre 2004
Organisation internationale	Organisation internationale, autorisée par le Comité de gestion de la Convention TIR, conformément à l'annexe 8, article 10 b), à se charger de l'organisation et du fonctionnement d'un système international de garantie, à condition qu'elle accepte cette responsabilité, conformément à l'article 6, paragraphe 2 <i>bis</i> .	Art. 6.2 <i>bis</i> Annexe 8, art. 10 b)	Groupe d'experts 28 et 29 juin 2004

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>	<i>Date</i>
Association émettrice	Association autorisée par les autorités douanières d'une Partie contractante à émettre des carnets TIR.	Secrétariat	Groupe d'experts 28 et 29 juin 2004
Compartiment de chargement	Compartiment destiné à contenir des marchandises.	Secrétariat	Groupe d'experts 28 et 29 juin 2004
Association nationale	Association autorisée par les autorités douanières d'une Partie contractante à délivrer des carnets TIR et à se porter garante vis-à-vis des personnes qui utilisent le régime TIR.	Secrétariat	Groupe d'experts 28 et 29 juin 2004
Personne	Personne physique ou personne morale.	Art. 1 n)	Groupe d'experts 26 et 27 octobre 2004
Véhicule routier	Non seulement tout véhicule routier à moteur, mais aussi toute remorque ou semi-remorque conçue pour y être attelée.	Art. 1 g)	Groupe d'experts 28 et 29 juin 2004
Unité de chargement scellée	Toute partie d'un conteneur ou d'un compartiment de chargement se prêtant au scellement dans les conditions stipulées par la Convention TIR.	Secrétariat	Groupe d'experts 28 et 29 juin 2004
Début d'une opération TIR	Le fait que le véhicule routier, l'ensemble de véhicules ou le conteneur ont été présentés, aux fins de contrôle, au bureau de douane de départ ou d'entrée (de passage), avec le chargement et le carnet TIR y relatifs, et que le carnet TIR a été accepté par le bureau de douane.	Art. 1 c)	Groupe d'experts 26 et 27 octobre 2004
Fin d'une opération TIR	Le fait que le véhicule routier, l'ensemble de véhicules ou le conteneur ont été présentés, aux fins de contrôle, au bureau de douane de destination ou de sortie (de passage), avec le chargement et le carnet TIR y relatifs.	Art. 1 d)	Groupe d'experts 26 et 27 octobre 2004
Titulaire de carnet TIR	Personne à qui un carnet TIR a été délivré conformément aux dispositions pertinentes de la Convention TIR et au nom de laquelle une déclaration douanière a été faite sous forme d'un carnet TIR indiquant la volonté de placer des marchandises sous le régime TIR au bureau de douane de départ. Le titulaire est responsable de la présentation du véhicule routier, de l'ensemble de véhicules ou du conteneur, avec le chargement et le carnet TIR y relatifs, au bureau de douane de départ, au bureau de douane de passage et au bureau de douane de destination, et du strict respect des autres dispositions pertinentes de la Convention.	Art. 1 o)	Groupe d'experts 28 et 29 juin 2004

---

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<i>Source</i>	<i>Date</i>
Opération TIR	Partie d'un transport TIR qui est effectuée dans une Partie contractante, d'un bureau de départ ou d'entrée (de passage) à un bureau de douane de destination (de passage).	Art. 1 b)	Groupe d'experts 28 et 29 juin 2004
Transport TIR	Transport de marchandises d'un bureau de douane de départ à un bureau de douane de destination, sous le régime, dit régime TIR, établi par la présente Convention.	Art. 1 a)	Groupe d'experts 28 et 29 juin 2004
Transporteur	Personne assurant effectivement le transport de marchandises ou assurant la responsabilité de la conduite des moyens de transport au nom du titulaire du carnet TIR.	Groupe d'experts de Varsovie	Groupe d'experts 28 et 29 juin 2004

---

## Annexe III

### Éléments de données actuels du carnet TIR

On trouvera dans la présente annexe les résultats de l'enquête menée sur les éléments de données actuels du carnet TIR, qui avait été entreprise par le secrétariat parmi les participants du Groupe d'experts, dans le courant de l'année 2002. Dans l'enquête, il était demandé aux participants de donner des renseignements sur chacun des éléments de données contenus dans le carnet TIR sur support papier.

La présente annexe contient les éléments de données amendés, tels qu'ils ont été présentés au Groupe d'experts, à sa deuxième session, à Prague. Pour les interpréter correctement, il faut d'abord poser les principes suivants :

- a) Toute personne qui communique un renseignement est censé aussi le lire ;
- b) Toute personne qui communique un renseignement est censé aussi le valider, et le même renseignement peut aussi être validé par une autre personne ;
- c) La mise à jour de renseignements suppose une modification des données consécutive à une action ou un événement ; toute donnée mise à jour doit être validée<sup>4</sup> (ExG/COMP/2002/10, par. 14 et annexe 4).

---

<sup>4</sup> Au cours de la session, la question de la distinction entre « correction » et « mise à jour » a été soulevée. En effet, tant que le carnet était rempli à la main cette distinction n'avait pas lieu d'être mais, avec l'avènement de l'électronique, elle prend tout son sens car ces deux actions ne se produisent pas forcément au même moment et pas toujours selon les mêmes modalités. En tout cas, en ce qui concerne les données de la présente annexe, les mises à jour n'englobent PAS les corrections.

<b>Informations générales</b>				
N°	UNTDDED n°	Rubrique		
<b>1</b>		<b>Nom de l'organisation internationale</b>		
Description et remarques				
Carnet sur support papier				
		Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b>	<b>x</b> 3	<b>x</b> 3
		Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 3		

<b>Propriétés</b>		
Type des données	Format des données*	Codage
Texte	50	
Conditions		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1)

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire				<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>				<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>				<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>				<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ				<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>3</b>	UNTDED n°	Rubrique <b>Nom de l'association</b>		
Description et remarques Nom de l'association qui a délivré le carnet TIR				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 2			
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:				
<b>Propriétés</b>				
Type des données Texte	Format des données* 100		Codage	
Conditions				
<b>Convention</b>				
Références (autres que l'annexe 1) Art. 6, annexe 9				
<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale	<b>x</b>			
Association émettrice	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire				<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>				<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>				<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>				<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ				<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>6</b>	UNTDDED n° 3340	Rubrique <b>Nom du titulaire</b>		
Description et remarques Nom du titulaire du carnet TIR				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 3	<b>x</b> 4	<b>x</b> 4	
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 4			

<b>Propriétés</b>		
Type des données Texte	Format des données* 100	Codage
Conditions		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1)

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>				<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>				<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>				<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ				<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>7</b>	UNTDDED n°  3340	Rubrique <b>Adresse du titulaire</b>		
Description et remarques Adresse du titulaire du carnet TIR				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 3	<b>x</b> 4	<b>x</b> 4	
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 4			
<b>Propriétés</b>				
Type des données Texte	Format des données* 255		Codage	
Conditions				
<b>Convention</b>				
Références (autres que l'annexe 1)				
<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>				<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>				<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>				<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ				<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>8</b>	UNTDDED n° 3340	Rubrique <b>Pays du titulaire</b>		
Description et remarques Pays du titulaire du carnet TIR				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 3	<b>x</b> 4	<b>x</b> 4	
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 4			

<b>Propriétés</b>		
Type des données Texte	Format des données* 60	Codage ISO 3
Conditions		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1)

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>				<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>				<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>				<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ				<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>9</b>	UNTDDED n°	Rubrique <b>Numéro d'identité du titulaire</b>		
Description et remarques Numéro d'identité des titulaires de carnets TIR qui ont été autorisés à les utiliser				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 3	<b>x</b> 4	<b>x</b> 4	
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 4			

<b>Propriétés</b>		
Type des données Texte	Format des données* 16	Codage
Conditions		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1) Recommandation 20 octobre 2000

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>				<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>				<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>				<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ				<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>10</b>	UNTDDED n°	Rubrique <b>Numéro de référence du carnet TIR</b>		
Description et remarques Code alphanumérique à 10 chiffres				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	

<b>Propriétés</b>		
Type des données Texte	Format des données* 10	Codage
Conditions		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1)

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire				<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>				<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>				<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>				<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ				<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>11</b>	UNTDED n°	Rubrique <b>Validité</b>		
Description et remarques Date limite jusqu'à laquelle un carnet TIR peut être légalement accepté par les autorités douanières				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 1			
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:				

<b>Propriétés</b>		
Type des données Date	Format des données*	Codage
Conditions		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1) Art. 9,1

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire				<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>				<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>				<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>				<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ				<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N°	UNTDDED n°	Rubrique		
<b>12</b>		<b>Pays de départ</b>		
Description et remarques				
Pays (au maximum 3) où les marchandises sont chargées				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 6	<b>x</b> 5	<b>x</b> 5	
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 5			

<b>Propriétés</b>		
Type des données	Format des données*	Codage
Texte	60	
Conditions		
Le nombre de pays de départ et de destination ne doit pas dépasser 4		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1)
Art. 18

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ			<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire			<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>13</b>	UNTDDED n°  3216	Rubrique <b>Pays de destination</b>		
Description et remarques Pays (au maximum 3) où les marchandises sont déchargées				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 7	<b>x</b> 6	<b>x</b> 6	
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 6			
<b>Propriétés</b>				
Type des données Texte	Format des données* 60		Codage	
Conditions Le nombre de pays de départ et de destination ne doit pas dépasser 4				
<b>Convention</b>				
Références (autres que l'annexe 1) Art. 18				
<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ			<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire			<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)			<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)			<b>x</b>	<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire			<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

Informations générales				
N° <b>14</b>	UNTDDED n° 8162	Rubrique <b>Numéro d'immatriculation du véhicule</b>		
Description et remarques Numéro d'immatriculation du véhicule				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 8	<b>x</b> 7	<b>x</b> 7	
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 7			

Propriétés		
Type des données Texte	Format des données* 20	Codage
Conditions * En cas de transport par conteneurs		

Convention
Références (autres que l'annexe 1)

Autorisations				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>15</b>	UNTTED n°	Rubrique <b>Numéro du certificat d'agrément</b>		
Description et remarques Numéro du certificat d'agrément du véhicule				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 9			
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:				
<b>Propriétés</b>				
Type des données Texte	Format des données* 50		Codage	
Conditions Obligatoire s'il ne s'agit pas de marchandises pondéreuses ou volumineuses ou en cas de transport en conteneurs				
<b>Convention</b>				
Références (autres que l'annexe 1) Art. 14				
<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>16</b>	UNTDDED n°	Rubrique <b>Date du certificat d'agrément</b>		
Description et remarques				
Date du certificat d'agrément du véhicule				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 9			
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b>		
<b>Propriétés</b>				
Type des données	Format des données*		Codage	
Date				
Conditions				
Obligatoire s'il ne s'agit pas de marchandises pondéreuses ou volumineuses ou en cas de transport en conteneurs				
<b>Convention</b>				
Références (autres que l'annexe 1)				
Art. 14				
<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>17</b>	UNTDDED n°  1492	Rubrique <b>Numéro d'identification du conteneur</b>		
Description et remarques				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 10			
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:				
<b>Propriétés</b>				
Type des données Texte	Format des données* 50		Codage Code BIC	
Conditions * Obligatoire si le transport est fait en conteneurs agréés pour le transport sous scellement douanier				
<b>Convention</b>				
Références (autres que l'annexe 1)				
<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>18</b>	UNTDDED n°	Rubrique <b>Observations diverses</b>		
Description et remarques				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 11			
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:				
<b>Propriétés</b>				
Type des données Texte	Format des données* 255		Codage	
Conditions				
<b>Convention</b>				
Références (autres que l'annexe 1)				
<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ				<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>19</b>	UNTDDED n°	Rubrique <b>Bureau de douane de destination</b>		
Description et remarques				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 12	<b>x</b> 12	
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 12			

<b>Propriétés</b>		
Type des données Texte	Format des données* 100	Codage
Conditions		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1)

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ			<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire			<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)			<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)			<b>x</b>	<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>20</b>	UNTDDED n°	Rubrique <b>Bureau de douane de départ</b>		
Description et remarques Trois bureaux au maximum				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 2	<b>x</b> 2	
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 2			

<b>Propriétés</b>		
Type des données Texte	Format des données* 100	Codage
Conditions		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1) Art. 18

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ			<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire			<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>21</b>	UNTDDED n°	Rubrique <b>Documents joints au manifeste</b>		
Description et remarques				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 8	<b>x</b> 8	
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 8			

<b>Propriétés</b>		
Type des données Texte	Format des données* 255	Codage UNDOCS
Conditions		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1) Art. 19

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>22</b>	UNTDDED n°	Rubrique <b>Lieu où l'agrément a été accordé au titulaire</b>		
Description et remarques				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 14	<b>x</b> 14	
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 14			

<b>Propriétés</b>		
Type des données Texte	Format des données* 100	Codage
Conditions		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1)

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ				<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N°	UNTDDED n°	Rubrique		
<b>23</b>		<b>Date à laquelle l'agrément a été accordé au titulaire</b>		
Description et remarques				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 14	<b>x</b> 14	
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 14			

<b>Propriétés</b>		
Type des données	Format des données*	Codage
Date		
Conditions		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1)

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ				<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N°	UNTDDED n°	Rubrique		
<b>25</b>		<b>Scellements ou marques d'identification apposés</b>		
Description et remarques				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 16	<b>x</b> 16	
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b>	<b>x</b> 3	<b>x</b> 4	

<b>Propriétés</b>		
Type des données	Format des données*	Codage
Texte	20	
Conditions		
* Pas obligatoire dans le cas de marchandises pondéreuses ou volumineuses		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1) Art. 19, 24, 34 et 35

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire				<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>				
– Chauffeur <sup>2</sup>				<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>				
Premier bureau de douane de départ	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)	<b>x</b>	<b>x</b>		<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)	<b>x</b>	<b>x</b>		<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet		<b>x</b>		<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire	<b>x</b>	<b>x</b>		<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>29</b>	UNTDDED n°  2280	Rubrique <b>Date de départ</b>		
Description et remarques Tampon de la date de départ apposé par le bureau de douane				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 23		<b>x</b> 23
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 6		
<b>Propriétés</b>				
Type des données Date	Format des données*		Codage	
Conditions				
<b>Convention</b>				
Références (autres que l'annexe 1) Art. 8,4 et 9,2				
<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire				<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>				
– Chauffeur <sup>2</sup>				<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>				<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>30</b>	UNTDDED n°	Rubrique <b>Marchandises pondéreuses ou volumineuses</b>		
Description et remarques Mention des marchandises pondéreuses ou volumineuses sur la couverture et tous les volets				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b>			

<b>Propriétés</b>		
Type des données Booléen	Format des données* 1	Codage
Conditions		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1) Art. 29 à 35

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice	<b>x</b>			<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire	<b>x</b>			<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>	<b>x</b>			<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>	<b>x</b>			<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>	<b>x</b>			<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ				<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>31</b>	UNTDDED n°	Rubrique <b>Tabac et alcool</b>		
Description et remarques				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	
<b>Propriétés</b>				
Type des données Texte	Format des données* 1		Codage	
Conditions				
<b>Convention</b>				
Références (autres que l'annexe 1)				
<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire				<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>				<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>				<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>				<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ				<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>32</b>	UNTDDED n°	Rubrique <b>Pour usage officiel</b>		
Description et remarques				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b>	<b>x</b>	
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:				

<b>Propriétés</b>		
Type des données Texte	Format des données* 255	Codage
Conditions		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1)

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire				<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>				<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>				<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>				<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ	<b>x</b>			<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire	<b>x</b>			<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)	<b>x</b>			<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)	<b>x</b>			<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire	<b>x</b>			<b>x</b>
Bureau de douane de destination final	<b>x</b>			<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>	<b>x</b>			<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>33</b>	UNTDDED n°	Rubrique <b>Vérification des scelllements (à l'entrée)</b>		
Description et remarques Vérifier que les scelllements et les marques d'identification sont intacts à l'entrée ou au départ				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 19		<b>x</b> 19
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 4	<b>x</b> 2	

<b>Propriétés</b>		
Type des données Booléen	Format des données*	Codage
	1	
Conditions * Facultatif s'il s'agit de marchandises pondéreuses ou volumineuses		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1) Art. 22

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire				<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>				
– Chauffeur <sup>2</sup>				<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>				
Premier bureau de douane de départ	<b>x</b>			<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire	<b>x</b>			<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)	<b>x</b>			<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)	<b>x</b>			<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet	<b>x</b>			<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire	<b>x</b>			<b>x</b>
Bureau de douane de destination final	<b>x</b>			<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>34</b>	UNTDDED n°	Rubrique <b>Durée maximum du transit</b>		
Description et remarques				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 20		<b>x</b> 20
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:				

<b>Propriétés</b>		
Type des données Nombre entier	Format des données* 4	Codage
Conditions		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1) Art. 20

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire				<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>				<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>				<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>				<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ	<b>x</b>			<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire	<b>x</b>			<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)	<b>x</b>			<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet		<b>x</b>		<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire	<b>x</b>			<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>35</b>	UNTDDED n°	Rubrique <b>Nom du bureau de douane de départ/d'entrée</b>		
Description et remarques Enregistré/accepté par le bureau de douane de départ/d'entrée				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 21		<b>x</b> 21
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 1		
<b>Propriétés</b>				
Type des données Texte	Format des données* 100		Codage	
Conditions				
<b>Convention</b>				
Références (autres que l'annexe 1)				
<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire				<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>				
– Chauffeur <sup>2</sup>				<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>				
Premier bureau de douane de départ	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>36</b>	UNTDDED n°	Rubrique <b>Numéro d'enregistrement au départ/à l'entrée</b>		
Description et remarques Enregistré par le bureau de douane sous le numéro ...				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 21		<b>x</b> 21
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 2		

<b>Propriétés</b>		
Type des données Texte	Format des données* 20	Codage
Conditions		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1)

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire				<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>				<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>				<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>				
Premier bureau de douane de départ	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>37</b>	UNTDDED n°	Rubrique <b>Divers</b>		
Description et remarques Itinéraire indiqué, bureau de douane où le chargement doit être présenté, etc.				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 22		<b>x</b> 22
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 5		
<b>Propriétés</b>				
Type des données Texte	Format des données* 255		Codage	
Conditions				
<b>Convention</b>				
Références (autres que l'annexe 1) Art. 20				
<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire				<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>				<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>				<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>				
Premier bureau de douane de départ	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>40</b>	UNTDDED n° 3086	Rubrique <b>Nom du bureau de douane de sortie/de destination</b>		
Description et remarques Certificat de fin d'opération TIR (sortie/destination)				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:				<b>x</b> 24
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:			<b>x</b> 1	
<b>Propriétés</b>				
Type des données Texte	Format des données* 100		Codage	
Conditions				
<b>Convention</b>				
Références (autres que l'annexe 1) Art. 10				
<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire				<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>				<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>				<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>				
Premier bureau de douane de départ				
Bureau de douane de départ intermédiaire	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				
Bureau de douane de destination intermédiaire	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination final	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>41</b>	UNTDDED n°	Rubrique <b>Vérification des scelllements (sortie/destination)</b>		
Description et remarques Les scelllements et les marques d'identification doivent être intacts à la sortie ou à destination				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:				<b>x</b> 25
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:			<b>x</b> 2	
<b>Propriétés</b>				
Type des données Booléen	Format des données*		Codage	
	1			
Conditions				
<b>Convention</b>				
Références (autres que l'annexe 1)				
<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire				<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>				<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>				<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>				
Premier bureau de douane de départ				
Bureau de douane de départ intermédiaire	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				
Bureau de douane de destination intermédiaire	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination final	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>42</b>	UNTDDED n°	Rubrique <b>Nombre de colis</b>		
Description et remarques Nombre de colis pour lesquels la fin de l'opération TIR a été certifiée				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:				<b>x</b> 26
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:			<b>x</b> 3	
<b>Propriétés</b>				
Type des données Nombre entier	Format des données*		Codage	
	5			
Conditions				
<b>Convention</b>				
Références (autres que l'annexe 1)				
<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire				<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>				<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>				<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>				
Premier bureau de douane de départ				
Bureau de douane de départ intermédiaire	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				
Bureau de douane de destination intermédiaire	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination final	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>43</b>	UNTDDED n°	Rubrique <b>Réserves</b>		
Description et remarques Indication de l'existence de réserves				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:				<b>x</b> 27
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:			<b>x</b> 5	
<b>Propriétés</b>				
Type des données Texte	Format des données* 255		Codage	
Conditions				
<b>Convention</b>				
Références (autres que l'annexe 1)				
<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire				<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>				<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>				<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>				
Premier bureau de douane de départ				
Bureau de douane de départ intermédiaire	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				
Bureau de douane de destination intermédiaire	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination final	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>45</b>	UNTDDED n°	Rubrique <b>Date de sortie/de destination</b>		
Description et remarques Timbre de la date apposé par le bureau de douane (de sortie/de destination)				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:				<b>x</b> 28
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:			<b>x</b> 6	
<b>Propriétés</b>				
Type des données Date	Format des données*		Codage	
Conditions				
<b>Convention</b>				
Références (autres que l'annexe 1)				
<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire				<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>				<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>				<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>				
Premier bureau de douane de départ				
Bureau de douane de départ intermédiaire	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				
Bureau de douane de destination intermédiaire	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination final	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>46</b>	UNTDDED n°	Rubrique <b>Compartment(s) de charge ou conteneur(s)</b>		
Description et remarques				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 9	<b>x</b> 9	
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 9			

<b>Propriétés</b>		
Type des données Texte	Format des données* 20	Codage
Conditions		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1) Art. 19

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ			<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire			<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet			<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>47</b>	UNTDDED n°	Rubrique <b>Marques figurant sur les colis et nombre de colis</b>		
Description et remarques				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 9	<b>x</b> 9	
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 9			

<b>Propriétés</b>		
Type des données Texte	Format des données* 20	Codage
Conditions		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1) Art. 19

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ				<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N°	UNTDDED n°	Rubrique		
<b>48</b>		<b>Nombre de colis ou d'articles</b>		
Description et remarques				
Carnet sur support papier				
		Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2
Apparaît dans la case n°:			<b>x</b> 10	<b>x</b> 10
		Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 10		

<b>Propriétés</b>		
Type des données	Format des données*	Codage
Nombre entier	5	
Conditions		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1) Art. 19

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ			<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire			<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N°	UNTDDED n°	Rubrique		
<b>49</b>		<b>Type de colis ou d'articles</b>		
Description et remarques				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 10	<b>x</b> 10	
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 10			

<b>Propriétés</b>		
Type des données	Format des données*	Codage
Texte	50	HS
Conditions		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1) Art. 19

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ			<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire			<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N°	UNTDDED n°	Rubrique		
<b>50</b>		<b>Description des marchandises</b>		
Description et remarques				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 10	<b>x</b> 10	
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 10			

<b>Propriétés</b>		
Type des données	Format des données*	Codage
Texte	255	HS
Conditions		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1) Art. 19

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ			<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire			<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>51</b>	UNTDDED n° 6292	Rubrique <b>Poids brut</b>		
Description et remarques Poids brut en kg (pour certaines marchandises, on se sert d'une autre unité, par exemple le m <sup>3</sup> )				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b> 11	<b>x</b> 11	
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:	<b>x</b> 11			

<b>Propriétés</b>		
Type des données Nombres réels	Format des données* 10/3	Codage
Conditions		

<b>Convention</b>
Références (autres que l'annexe 1) Art. 20

<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale				<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ			<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire			<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).

<b>Informations générales</b>				
N° <b>52</b>	UNTDED n°	Rubrique <b>Nombre de pages</b>		
Description et remarques Nombre de pages du carnet TIR				
Carnet sur support papier				
	Couverture	Volet n° 1	Volet n° 2	Fiche de retour
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
	Volet NFCU	Souche n° 1	Souche n° 2	
Apparaît dans la case n°:		<b>x</b>	<b>x</b>	
<b>Propriétés</b>				
Type des données Nombres entiers	Format des données*		Codage	
	2			
Conditions				
<b>Convention</b>				
Références (autres que l'annexe 1)				
<b>Autorisations</b>				
	Écrire	Mettre à jour	Valider	Lire
Organisation internationale	<b>x</b>		<b>x</b>	<b>x</b>
Association émettrice				<b>x</b>
Association garante				<b>x</b>
Titulaire				<b>x</b>
– Transitaire <sup>1</sup>				<b>x</b>
– Chauffeur <sup>2</sup>				<b>x</b>
– Expéditeur <sup>1</sup>				<b>x</b>
Premier bureau de douane de départ				<b>x</b>
Bureau de douane de départ intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane d'entrée (de passage)				<b>x</b>
Bureau de douane de sortie (de passage)				<b>x</b>
Autorités douanières ou autres autorités de contrôle sur le trajet				<b>x</b>
Bureau de douane de destination intermédiaire				<b>x</b>
Bureau de douane de destination final				<b>x</b>
– Destinataire <sup>3</sup>				<b>x</b>
Bureau central des douanes				<b>x</b>

\* Lettres pour le texte, chiffres pour les nombres entiers et chiffres avant et/ou après la virgule pour les nombres réels.

<sup>1</sup> Agissant au nom du titulaire.

<sup>2</sup> Au nom du titulaire.

<sup>3</sup> Au nom du bureau de douane de destination final (actuellement examiné par le WP.30).